Zeitschrift: Technique agricole Suisse Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 83 (2021)

Heft: 4

Rubrik: Sursis pour les vieux moteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sursis pour les vieux moteurs

Le coronavirus influence presque tous les aspects de notre vie. Il a même des répercussions sur les normes d'émissions des moteurs diesel et sur le moment de leur entrée en vigueur effective.

Roman Engeler

Les moteurs diesel des véhicules non-routiers (ou NRMM, acronyme du terme anglais non-road mobile machinery) doivent respecter les limites d'émissions de niveau 5 depuis le 1er janvier des années 2019 ou 2020, selon leur classe de puissance. Les valeurs limites des différentes classes de puissance concernent les émissions de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures, d'oxydes d'azote ainsi que les quantités et le nombre de particules fines.

Délais transitoires

Les normes d'émissions et les dates d'entrée en vigueur pour les tracteurs agricoles et forestiers sont définies dans l'ordonnance européenne 2015/96. Presque toutes les classes de puissance disposent cependant de délais transitoires et de dispositions particulières de 24 mois après les différentes dates d'entrée en vigueur. Pendant ces périodes de transition, des moteurs du niveau d'émissions précédent peuvent encore être mis en service. Ils doivent toutefois avoir été produits avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme. En outre, les machines sur lesquelles ces moteurs sont installés doivent être produites et vendues dans les 18 mois après l'entrée en vigueur en question.

Selon cette feuille de route, il est possible d'installer des anciens moteurs sur des tracteurs jusqu'au 30 juin des années 2020 et 2021. Ces tracteurs doivent ensuite être vendus avant le 31 décembre des années 2020 et 2021.

Des prolongations dues au coronavirus

En raison de la pandémie de Covid-19, les échéances du 30 juin et du 31 décembre 2021 ne sont plus valables que pour les classes de puissance «56 kW \leq P < 75 kW» et «75 kW \leq P < 130 kW», mais aussi pour les autres classes jusqu'ici réglementées. Dans son ordonnance 2020/1040, l'Union européenne (UE) reconnaît que l'apparition du coronavirus a engendré des problèmes dans la livraison de pièces essentielles et de composants des moteurs. Il est par conséquent impossible pour de nombreux constructeurs de produire le nombre de moteurs nécessaires pour le passage à la norme 5.

L'UE justifie l'octroi de ce délai par la nécessité de permettre un approvisionnement correct du marché intérieur et d'éviter de le perturber. Les conditions actuelles imposent donc l'octroi de délais supplémentaires pour la mise en application de l'ordonnance.

Ainsi, les moteurs de niveau 3a de la classe de puissance «19 kW \leq P < 37 kW» et ceux de niveau 3b de la classe «37 kW \leq P < 56 kW» peuvent encore être installés jusqu'à la fin 2021. On a également le droit de vendre les tracteurs concernés. La situation est identique pour les moteurs de niveau 4 de la classe de puissance «130 kW \leq P < 560 kW», qui bénéficient aussi de la prolongation du délai transitoire de 12 mois (voir schéma cidessous).

Prolongation du délai de mise en circulation des tracteurs équipés de moteurs transitoires



Source: Roger Stirnimann